

Abidjan le, 07 mars 2025

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie informe l'ensemble des opérateurs économiques que, conformément aux dispositions du décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes, la première période réglementaire dédiée à l'organisation des ventes soldes de l'année 2025 aura lieu du 10 au 31 mars 2025.

Les commerçants désireux d'organiser des ventes soldes sont autorisés à le faire, conformément aux dispositions du décret susvisé.

Des équipes du Ministère du Commerce et de l'Industrie procéderont à des contrôles en vue de s'assurer de l'application effective desdites dispositions.

Info line: 0707998025 / 0707242673 / 0544568696

Souleymane DIARRASSOUBA

Immeuble Postel 2001, 18^{ther} étage BP V 142/143 Abidjan Tél: (+225) 27 20 22 95 28 E-Mail: info@commerce.gouv.ci